



# Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 25 Mars 2021

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 25 MARS 2021

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	18	20	02
Vote			
A La Majorité	Pour :	18	
	Contre :	00	
	Abstention :	02	

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :

19/03/2021

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PRÉFECTURE  
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2021, le Jeudi 25 Mars à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 1<sup>ère</sup> session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 19 Mars 2021.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL (18h17) - M. Louis LAROCHELLE (18h35) - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - Mme Marylène ROCHEMONT (18h33) - Mme Gilberte EUGENIE (18h05) - M. Alain SARREAU - M. Albert LOSAT (18h28) - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - .....(18)

**REPRÉSENTÉS** : M. Fulbert MIROITE - Mme Marie-Claude BIQUE ..... (02)

**ABSENTS** : M. ANSELME Jacques – Mme SAINTE-LUCE Ninette- M. Charles-Henri DEVAUX - M. Frantz RUPAIRE (départ à 18h21) - Mme Sylviane BOURGEOIS (départ à 18h21) - M. Jimmy FAUSTA (départ à 18h21)- Mme Josette OTTO (départ à 18h21)- M. Claude JERSIER (départ à 18h21) - Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donné procuration à M. Claude JERSIER qui a quitté la séance à 18h21).....(09)

*Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Annie CHRISTOPHE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.*

### D\_20210325\_06

## AUTORISATION A LA SEM PATRIMONIALE POUR ENTRER DANS LE CAPITAL DE LA FONCIERE DU DOMAINE DE LA BAIE « ROYAL KEY »

### DISPOSITIF DÉCISIONNEL

Vu l'article L1524-5 du Code général des Collectivités territoriales ;

**Considérant** que la Ville de Trois-Rivières est actionnaire de la Sem Patrimoniale et membre du Conseil d'Administration,

**Considérant** la validation par le Conseil d'Administration de la Sem Patrimoniale, lors de sa séance du 18 juillet 2019, de sa participation à la foncière du domaine de la Baie « Royal Key »,



## Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 25 Mars 2021

**Considérant** le courrier du Directeur Général de la Sem Patrimoniale en date du 9 Mars 2021, et arrivé le 13 Mars 2021 par mail en Mairie, sollicitant l'accord de l'Assemblée délibérante pour la prise de participation de la Sem Patrimoniale,

**Considérant** le rapport de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal décide,**

**A la MAJORITE moins 2 ABSTENTIONS (FARAJJE Fabienne et ARICIQUE Valérie)**

**Article 1<sup>er</sup>** – D'Autoriser la SEM Patrimoniale à prendre une participation dans le capital de la société foncière du domaine de la baie « **Royal key** ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe*

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,



Jean-Louis FRANCISQUE